

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.020

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 MARS 2003

DATE D'AFFICHAGE

13 MARS 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme COURTIN
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Mme DURAND, M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : BATIMENTS O.P.D.H.L.M. B ET E - RUE HENRI BILLOIS CONVENTION
DE

SERVITUDE E.D.F POUR LA ENOVATION D'UN RESEAU BASSE TENSION

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux de rénovation d'une liaison basse tension entre les immeubles H.L.M. B et E, situés rue Henri Billois, E.D.F. a sollicité l'autorisation de la Ville de ROYAN afin d'implanter sur les parcelles cadastrées section AT sous les numéros 426 et 430, une canalisation électrique basse tension d'une longueur d'environ 189 m.

La signature d'une convention de servitude avec E.D.F. est donc nécessaire pour fixer les conditions de pose et d'exploitation de ce réseau.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité de ce projet, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitude d'une canalisation électrique, établie sur les parcelles cadastrées section AT numéros 426 et 430 appartenant à la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité pour E.D.F. de réaliser les travaux de remise en état de la liaison électrique indispensable à la desserte en énergie des bâtiments H.L.M. B et E, rue Henri Billois,
- VU le projet de convention établi par E.D.F. pour le passage de cette liaison électrique en servitude sur la propriété de la Ville de ROYAN,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux et de l'Urbanisme en date du 05 décembre 2002,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le projet de convention établi par E.D.F. en vue de fixer les conditions de pose et d'exploitation de la canalisation destinée à la desserte basse tension des immeubles H.L.M. bâtiments B et E, rue Henri Billois,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitude.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 mars 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS